

TRAHISON !

Qu'est-ce qui a fait que de nombreux Français ont voté pour le président Hollande, y compris des citoyens qui, connaissant le parcours du candidat, n'avaient pas d'illusions sur ce qu'il était raisonnable d'attendre de lui ?

Ce sont les engagements qu'il a pris, courant 2012, devant la Nation, de s'opposer à la finance (son « ennemi » disait-il), de faire diminuer le chômage, renégocier le traité européen, faire en sorte que son comportement soit en tous points exemplaire, ne pas aggraver la « réforme » retraites, ne pas appliquer la « TVA sociale » prônée par Sarkozy...

Aujourd'hui, ces engagements sont bafoués les uns après les autres : la finance triomphe, les usines ferment, le CAC 40 est revenu à un très haut niveau, la TVA a augmenté, le chômage atteint des records, l'armée est de plus en plus présente en Afrique, la protection sociale, les services publics, les élus de proximité sont menacés... Et ce n'est pas fini : l'accord de partenariat Europe-Etats Unis fait courir un grave danger à notre commerce, nos industries, notre santé même par le risque d'arrivée massive de produits américains bourrés d'hormones et de pesticides... et à la planète tout entière avec la probable autorisation, en France même, de l'extraction des gaz de schiste tant voulue par TOTAL.

Le MEDEF, jamais rassasié, demande encore plus d'exonérations de « charges » (de cotisations sociales en fait, mais le mot « charges » est utilisé dans un but de manipulation de l'opinion), plus d'aides, plus de diminution de services publics. Non contents de proposer des augmentations nulles ou scandaleusement basses à leurs salariés, les « entrepreneurs » visent la diminution des rémunérations, par exemple en supprimant les 35 heures et en revenant à 39 heures payées 35 ! Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi pas, demain, le travail gratuit : ainsi le « coût du travail » aura disparu ! Mais le travail gratuit, c'est de l'esclavage...

Le président a trahi ceux qui ont voté pour lui. Mais il n'est pas le seul : le premier ministre et ses collègues qui s'affichent dans les instances patronales ou à Davos, le ministre du soi-disant « redressement productif » qui s'engage auprès des salariés en lutte pour la défense de leurs entreprises pour ensuite les abandonner à leur désespoir...

Que de désillusions, de rancœurs, de « tous pourris », ouvrant la voie aux fascistes dissimulés sous le manteau du soutien aux ouvriers, qu'ils ont insultés quand ceux-ci manifestaient pour la préservation des retraites.

Alors, tout est perdu ? Il n'y a plus qu'à subir ? Se résigner ? Attendre le prochain mauvais coup ?

Le patronat, les ministres, le président même savent que la CGT, et la FNIC particulièrement, ne baisseront pas les bras, ne laisseront pas, pas plus qu'en 1934, les réactionnaires et les fascistes dicter leur loi.

Les revendications de la manif' interprofessionnelle du 6 février, qui a rassemblé des milliers de syndiqués sous les drapeaux CGT doivent enfin être entendues. Les travailleurs, seuls créateurs de richesses, exigent une politique à l'opposé de celle menée actuellement.

Sommaire

- 1 . L'édito
- 2 . L'action, actifs et retraités.
- 3 . Charonne 1962/concernant les veuves Péchiney
- 4 . L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Tél. 0155826888- Fax. 0155826915

<http://www.fnic.cgt.fr> - E-mail : fnic@cgt.fr

Mensuel- 1,06 €

Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK

ISSN : 2112-2776

Commission Paritaire : 0119 S 08416

● Journée du 6 février



La CGT appelait, seule, à des arrêts de travail et des manifestations pour la défense des emplois, des salaires et de la protection sociale. Nos industries ont répondu présentes, et

150 cortèges ont été recensés dans tout le pays. A Paris, sous la pluie et le vent (un des ballons des fédérations s'est même envolé et a vite disparu dans le ciel !) ce sont 16 000 personnes, Thierry Lepaon en tête, qui ont marché de République à Nation. A Toulouse, les manifestants étaient 7 000 (avec la présence de FSU et Solidaires), à Marseille 20 000, à Lyon 4 000, à Grenoble comme à Nice 1 500. Tôt le matin, à l'initiative de l'URIF CGT (Union régionale Ile de France), des banderoles revendicatives « salaires, emploi, protection sociale » avaient été apposées, par les militants CGT, actifs et retraités, sur plusieurs ponts au-dessus du boulevard périphérique parisien.



● GoodYear, Kem One : le gouvernement les a lâchés !



Les projets construits et portés par la CGT, viables, réalistes, préservant à la fois les sites, les emplois, le savoir-faire des travailleurs, et la compétitivité, ont été sabordés ! Le ministère du redressement productif n'a pas suivi, n'a pas fait en sorte que ces projets puissent être menés jusqu'à leur terme. C'est lamentable. Et ce ne sont pas les affirmations que le Chef de Cabinet du Premier Ministre, qui a répondu à la lettre de soutien aux salariés de Kem One, que nous lui avons envoyée, comme les camarades avaient demandé à tous de le faire, qui nous rassurent : il écrit « c'est un nouvel avenir qui s'offre ainsi à Kem One, à ses salariés et à toute la filière vinylique française ».

VRAIMENT ???

Sanofi : les sites sont fortement mobilisés : après une semaine combative, mi-janvier, au cours de laquelle plus de 2000 salariés ont participé aux mouvements de grève pour l'emploi et les salaires, le mouvement continue « pour obtenir une prise en compte du cahier de revendications par la direction. »



● Les vœux des retraités au Président de la République...

Ce sont, pour notre UFR, 5000 cartes qui ont été envoyées aux syndicats d'actifs et aux sections de retraités, charge à eux de les faire signer et de les transmettre. Ces cartes s'ajoutent à celles disponibles dans les Unions départementales, diffusées par les USR, dans les manif's, sur les marchés,... en tout donc des dizaines de milliers pour faire entendre les revendications des retraités CGT.

Une de ces cartes, accompagnée d'un courrier (sauf à André Chassaigne, qui nous avait répondu) faisant référence à la lettre que nous leur avons adressée il y a plusieurs mois, et restée sans suite, a été envoyée à tous les présidents de groupes parlementaires.

● La prochaine action spécifique des retraités est prévue pour le 3 juin : grande manifestation nationale à Paris (voir notre numéro de janvier). Nous y reviendrons...

➡ Congrès UCR « RAPPEL ! »

La date limite d'envoi, par les syndicats et sections, des amendements au Document d'Orientation, est toujours fixée au 3 mars.

● Charonne, 1962

Beaucoup d'entre les « Anciens » s'en souviennent, mais rappelons les événements pour nos jeunes camarades : le 8 février 1962, à l'appel de la CGT, de plusieurs autres syndicats, de partis politiques, du Mouvement de la Paix, 60 000 personnes manifestent dans le calme à Paris pour marquer leur opposition au fascisme de l'OAS, dans le contexte de la guerre d'Algérie. Au moment de la dislocation, des brigades spéciales chargent sauvagement le cortège, à la hauteur du Métro Cha-



ronne. Les témoins diront que leurs agresseurs voulaient tuer. Et il y aura 9 morts, notamment après que de lourdes grilles arrachées aux arbres auront été

jetées sur la foule entassée dans la bouche de métro. Les obsèques de ces martyrs ont été suivies par un million de personnes, en un immense cortège silencieux. Peu après, l'Algérie accédait à l'indépendance.

● Concernant les veuves Pechiney (Voir « On continue » de novembre 2013 et janvier 2014)

La Cour d'Appel de Pau a rendu son jugement ! Un jugement qui fait offense à des personnes âgées qui ont eu le malheur de perdre leurs conjoints relativement jeunes, suite aux conditions de travail inhumaines et dangereuses qu'ils avaient supportées.

Le dossier monté par le syndicat CGT des retraités de l'ex-usine Aluminium Pechiney de Noguères faisait toute la lumière sur une machination dont le but était de soustraire le bénéfice d'une Retraite Maison à une importante partie du personnel et d'en écarter, au fil du temps, l'effet de réversion à 80 % des veuves.

Le Conseil des Prud'hommes avait accordé à ces veuves l'intégralité des sommes perdues en dommages et intérêts, la Cour d'Appel aurait pu leur accorder les 5 années de rétroactivité, comme cela est pratiqué par les caisses de retraites complémentaires en cas de faute « INVOLONTAIRE » pour n'avoir pas fait la demande de cette pension de réversion. Mais la cour d'appel a jugé qu'il s'agissait d'une faute « VOLONTAIRE » ! Elle considère en plus qu'elles n'apportent pas de preuves comme quoi elles ignoraient ce droit à réversion d'une pension que leurs conjoints ne percevaient pas.

La Cour ne tient pas compte d'un certain nombre

de faits qui montrent que l'employeur était le fautif. Qui pourra nous reprocher d'estimer que ce jugement rendu est un jugement de classe ?

Si cette affaire devait se terminer ainsi, elle se solderait déjà par un énorme succès : faire régulariser 8 veuves sur dix qui ne l'étaient pas, augmenter leurs pensions de réversion de plus 15 à plus 47 %, constat fait à Noguères !

A ce stade, nous examinons si ce dossier peut être considéré comme recevable par la Cour de Cassation, auquel cas l'aide juridictionnelle serait maintenue à ces veuves très âgées (la doyenne a 87 ans), tout en étant conscients également qu'il faudra nous battre encore 5 ou 6 années de plus pour faire casser ce jugement !!

Pour apprécier l'employeur à sa juste valeur, voici ses vœux pour cette nouvelle année :

« Cette année, nous continuerons de travailler à une augmentation de la valeur offerte aux actionnaires.....Nombreux sont ceux qui m'ont dit que le fait de revenir sans cesse sur la valeur pour les actionnaires finit par être démotivant pour nos employés. La satisfaction des actionnaires est-elle un facteur incitatif pour sortir du lit le matin ? Eh bien, pour moi, oui..... » En tous cas, affaire à suivre encore. Tous les soutiens et conseils seront les bienvenus.

Georges Ducasse

Pour en savoir plus, pour soutenir le combat : georges-ducasse@wanadoo.fr

● **Initiative culturelle exceptionnelle le 6 février** avec la représentation, dans le patio du complexe CGT, à Montreuil, de l'Opéra de Purcell, « Didon et Enée ». Plus de 300 personnes assistaient à ce magnifique spectacle, de grande qualité.

L'Agenda

● **19 février** : Forum UCR à Lille

● **11 mars** : AG retraités Roussillon (38)

● **24 – 28 mars** : 10ème Congrès UCR

● **30 mars – 4 avril** : 39ème Congrès fédéral

● Une modification des statuts de la Fédération qui intéresse les retraités...

Le Congrès fédéral, qui se tiendra du 31 mars au 4 avril, sur le site Touristra de l'Île-de-Ré, examinera la proposition de modifier les statuts afin de donner des droits égaux aux actifs et aux retraités. Actuellement, pour les actifs, il y a 1 voix pour 10 cotisations, mais pour les retraités, c'est 1 voix pour 20 cotisations. Si le congrès en décide, un retraité sera égal à un actif. Il sera toutefois précisé que les décisions impactant la vie syndicale dans l'entreprise ne pourront être prises par des syndiqués n'y travaillant plus. De même, l'action des actifs ne pourra pas être décidée par les retraités.

Cette question a fait débat au dernier congrès confédéral, sans qu'aucune décision ne soit prise.

● Connaissance des adhérents...

Malgré les demandes renouvelées de plusieurs UFR, en particulier de la FNIC, et de l'UCR, les bordereaux de versements des cotisations ne permettent toujours pas aux sections multipro de préciser de quelles professions sont issus leurs adhérents – sauf si les déclarations sont faites par internet. Ceci a donc pour conséquence, d'une part que nous ne connaissons pas précisément le nombre d'adhérents de la Chimie, d'autre part que, ne les connaissant pas, nous ne puissions leur transmettre les informations fédérales, notre bulletin *On Continue...* etc.

Pour tenter de remédier à ce problème, l'UCR envoie à toutes les multipro un questionnaire par le-

quel elles peuvent préciser la répartition de leurs adhérents par profession. Les responsables Orga de notre UFR ont consulté les questionnaires retournés à l'UCR (malheureusement, toutes les sections ne répondent pas...) : pour l'année 2012, ce sont 267 FNI Chimie qui ont été identifiés.

Nos chiffres officiels ne correspondent donc pas à la réalité.

➡ Nous avons une double tâche : continuer à insister pour que notre demande de modification des bordereaux soit enfin prise en compte, contacter les sections multipro pour obtenir d'elles les coordonnées des adhérents Chimie. Dans un cas comme dans l'autre, il y a du travail !



● Nous avons le plaisir d'annoncer la création de la section des retraités de la CIM du Havre. Elle compte aujourd'hui une dizaine de syndiqués.

La vie des sections

● Section des Retraités et Préretraités CGT DUNLOP Montluçon (extraits)

L'Assemblée générale s'est tenue le 23 janvier 2014, au restaurant d'entreprise, avec la présence de 35 syndiqués, de deux représentants de l'Union Fédérale des Retraités, des secrétaires généraux de l'UD, de l'UL, de l'USR de l'Allier, ainsi que deux élus et le secrétaire général du syndicat des actifs.

Le débat a porté sur les attaques sans précédent sur le monde ouvrier, et plus particulièrement les retraités, de la part du gouvernement se disant de gauche avec un Président de la République se pro-

clamant social-démocrate, accompagné du Medef et du monde de la finance. La CGT et ses militants n'en ont jamais douté, les retraités et préretraités Dunlop seront présents dans toutes les initiatives pour combattre les mauvais coups que l'on nous prépare et notamment le 6 février 2014.

Dans le cadre de la continuité syndicale, nous avons 4 nouveaux adhérents, partis en retraite de l'entreprise, qui sont venus nous rejoindre.

Une motion de soutien a été transmise aux camarades de GoodYear Nord, en lutte depuis 7 ans.

L'Assemblée générale s'est terminée à 17 h 30 par un apéritif suivi d'un repas fraternel.